

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2017

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil jeudi, le 26 octobre 2017, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Karine Montminy	siège 2
Sylvie Cholette	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Après avoir constaté le quorum, Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19 h, par le maire Monsieur Jacques Madore.

Mention est faite par la secrétaire que les membres du conseil ont été dûment convoqués conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1), le 20 octobre 2017 par la poste.

Les membres du conseil étant tous présents, ceux-ci, conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) renoncent à l'avis de convocation tel que signifié et en conséquence, l'ordre du jour est modifié afin d'y ajouter le point Branchement au 261, chemin Auckland.

Résolution 2017-10-224

Il s'agit d'une résolution :

proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Poste d'ouvrier de voirie à temps plein;
4. Branchement au 261, chemin Auckland;
5. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière avise le Conseil municipal que monsieur Donald Fontaine s'est dit intéressé à rester à son poste d'ouvrier de voirie à temps plein. Le Conseil municipal ne donnera pas suite à cette demande.

3. POSTE D'OUVRIER DE VOIRIE À TEMPS PLEIN

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a été autorisée à passer un appel de candidatures dans la Tribune et Emploi Québec, à la résolution 2017-10-212;

ATTENDU QUE les ressources humaines ont rencontré les candidats qui ont postulé au poste d'ouvrier de voiries à temps plein;

ATTENDU QU' un candidat a été choisi et il débutera le 1^{er} novembre 2017;

ATTENDU QUE monsieur Donald Fontaine terminera son travail d'ouvrier de voiries à temps plein le 3 novembre 2017 afin d'entraîner le nouvel employé;

Résolution 2017-10-225

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Conseil municipal a engagé monsieur Laurent Boulet et il entrera en fonction le 1^{er} novembre 2017. Il sera en période d'essai pendant six mois.

QUE la rémunération de monsieur Laurent Boulet lui sera versée selon l'entente passée avec lui.

QU'après la période d'essai, il pourra participer au régime de retraite (RREMQ) de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. BRANCHEMENT AU 261, CHEMIN AUCKLAND

ATTENDU QUE le 261, chemin Auckland à Saint-Malo est supposé être relié à l'égout municipal;

ATTENDU QUE les travaux de connexion à l'égout municipal s'arrêteront sur le terrain avant le 261, chemin Auckland;

ATTENDU QUE le 261, chemin Auckland à Saint-Malo devra installer les tuyaux pour se connecter à ceux installés par la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2017-10-226

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

QUE le 261, chemin Auckland à Saint-Malo sera responsable d'aménager et de payer les tuyaux le reliant à l'égout municipal à partir de sa résidence jusqu'au terrain où sera installés les tuyaux par la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS
DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR**

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance.

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 42.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière